

Dénomination :	AMB
n° de gestion :	2005B70318
n° d'identification :	484 101 951
n° de dépôt :	A2010/000578
Date du dépôt :	22/01/2010
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale du 31/12/2007

AMB

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 Euros
Siège Social : 175 route de Marseille
26200 MONTELIMAR

RCS VALENCE 484 101 951

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 31 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, et le trente et un décembre, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

- SARL ADM, représentée par Monsieur Michel RIGNANESE,
représentant sept cents cinquante parts en pleine propriété,
ci 750 parts,

Soit, total des parts présentes : 750 parts en pleine propriété sur les 750 parts composant le capital social.

Monsieur Bruno GONZALES préside la séance en sa qualité de *Gérant.*

Le Président constate que les associés présents possèdent au moins les trois quarts des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la réglementation en rigueur ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Le Président ouvre la discussion.

Après divers échanges de vues et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale prenant acte de la démission de *Monsieur Bruno GONZALES* de ses fonctions de Gérant au 31 Décembre 2007, décide de nommer en qualité de gérant à compter du 1er Janvier 2008 :

Monsieur Michel RIGNANESE demeurant à POLEYMIEUX AU MONT D'OR (69)

Monsieur Michel RIGNANESE, intervenant aux présentes déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou déchéance lui interdisant l'accès aux professions commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

Monsieur Bruno GONZALES (1) Les associés.

Bon pour démission des fonctions de gérant au 31 Décembre 2007

Monsieur Michel RIGNANESE (2)

Bon pour acceptation des fonctions de gérant au 1er Janvier 2008.

(1) Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour démission des fonctions de gérant au 31 Décembre 2007 ».

(2) Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de gérant au 1er Janvier 2008 ».